

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -
(N° 1283)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 34

présenté par
M. Decool

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 20, après le mot :

« informe »,

insérer les mots :

« sans délai ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique. Il paraît logique que le maire de la commune soit informé sans délai de la fermeture de l'établissement.